

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES POSTES ET TELE-
COMMUNICATIONS ET DE LA CAISSE
NATIONALE D'EPARGNE

BRAZZAVILLE

82/254 du 24/03/82
/) ECRET N° /MININFO/PT

Portant promotion au titre de l'année
1981 des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Postes et Télécommunications (Branches
Administrative et Technique) de la
République Populaire du Congo)

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 59-8/FP du 24 janvier 1959, fixant la liste
des cadres du Personnel de l'Office National des Postes et Télécommu-
nications ;

Vu le décret n° 59-11/FP du 24 janvier 1959, fixant le statut
du cadre des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télé-
communications ;

Vu le décret n° 59-16/FP du 24 janvier 1959, fixant le statut
des Ingénieurs des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FI du 5 juillet 1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du
3 Février 1962, portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires de la catégorie A1 ;

Vu le décret n° 65-170/FP du 25 juin 1965 réglementant l'avance-
ment des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980, portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret
n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement

Vu le décret n° 82/252 /Mininfo/PT du 24/03/82 portant ins-
cription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des fone-
tionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes
et Télécommunications (Branches Administrative et Technique) de la
République Populaire du Congo et dressant la liste des Fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

OFFIPOSTEL

D.F.P.

CE/MININFO/PT

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branches Administrative et Technique) dont les noms suivent, sont promus au titre de l'année 1981 aux échelons ci-après ;

A- BRANCHE ADMINISTRATIVE

I- INSPECTEUR PRINCIPAL

Au 5ème échelon

MOUMBOU Lucien pour compter du 8/01/82 B/ville

II - INSPECTEUR GENERAL

Au 3ème échelon

MATHEY Albert pour compter du 15/01/82 PARIS

B- BRANCHE TECHNIQUE

INGENIEURS

Au 2ème échelon

BABAKISSINA Dieudonné	pour compter du	16/03/82	B/ville
KOUKAMBAKANA Emmanuel	"-	26/03/82	Pte-Noire
NGATSE Eugène	"-	03/05/82	B/ville
PASSY-ZOUSSI Dieudonné	"-	25/03/82	"-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 24 Mars 1982

Par le Membre du Bureau Politique
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYVAIN-GOMA-

Le Membre du Bureau Politique
Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications

Le Membre du Bureau Politique
Ministre des Finances

Commandant Florent NTSIBA-

Le Membre du Comité Central
Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Itihi-Ossetoumba-LEKOUNDZOU